



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFET DU HAUT-RHIN**

**Direction départementale des  
territoires du Haut-Rhin**

**Terre et Développement**

**Service police de l'eau du  
département du Haut-Rhin**

**A l'attention de M Aubert Pierre**

Dossier suivi par :  
ROELLINGER Mathilde  
Tél. : +33 3 89 24 83 84  
mathilde.roellinger@haut-rhin.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du  
code de l'environnement :  
**Lotissement Untere Breit à Bischwihr**  
**Non opposition sur déclaration**

Réf. : numéro AIOT 0100017244

Colmar, le 5 juin 2023

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement relatif au projet de lotissement Untere Breit à Bischwihr pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 20 mars 2023, **je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Les copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Bischwihr pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture du département du Haut-Rhin durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative à compter de la date d'affichage en mairie.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le chef du bureau de l'eau  
et des milieux aquatiques**

**Gaëtan LALES**

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)